



TENUE & MATERIEL PROFESSIONNELS

Année scolaire 2022-2023

Le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine assure une aide financière pour les premiers équipements des élèves entrants en seconde BAC PRO, première année CAP et les élèves en classe passerelle (première BAC PRO).

La somme accordée contribue à ce que chaque élève dispose de sa tenue et de son matériel professionnel. La somme est directement versée au lycée qui prend en charge le coût de la tenue et du matériel professionnels **SAUF le reste à charge de la famille (voir ci-dessous)**.

Le matériel professionnel est livré directement au lycée et remis aux élèves à la rentrée ; la tenue professionnelle est à retirer chez le fournisseur choisi par le lycée.

1/ Le matériel professionnel :

- A la charge des familles pour les élèves de BAC PRO ASSP : **l'achat de sabot.**
- A la charge des familles pour les élèves de CAP Cuisine (1^{ère} et Terminale) et de BAC PRO Cuisine (1^{ère} et Terminale) : **l'achat de toques : bon de commande de toques**

2/ La tenue professionnelle doit être essayée et retirée auprès des fournisseurs suivants :

Pour tous les élèves en CAP et BAC PRO Métiers de l'Hôtellerie-Restoration et Métiers de l'Alimentation ; un essai aura lieu le jour de l'inscription au lycée (Salle 1).

En cas d'inscription sans venue au lycée, vous devrez vous rendre à la Société BLEU BLANC BLOUSES **pour essayer et retirer la tenue professionnelle à partir du 30 juin 2022**

Société Bleu Blanc Blouses

10 boulevard Champetier de Ribes

64000 PAU

Téléphone : 05.59.32.33.37

Horaires d'ouverture : 9h00/12h00 – 14h00/18h30

- a) Pour le BAC PRO A.S.S.P. : tenue professionnelle fournie par le lycée à la rentrée
- b) Pour le BAC PRO A.E.P.A. : pas de tenue professionnelle